

Animaux martyrs :

Sévèrement punis, les cas de cruauté se multiplient pourtant dans les Alpes-Maritimes et le Var. Tentative d'explications

Tout acte de cruauté envers un animal domestique, ou apprivoisé, ou tenu en captivité, est passible de deux ans de prison et de 30 000€ d'amende. Déjà plus de 70 000 signataires réclament, par pétition, une « *punition exemplaire* » à l'encontre du Grassois qui, en juin, a tué à coups de marteau le petit chien de sa compagne. Caca-huète, un yorkshire de 9 ans, avait eu le tort de s'oublier dans leur appartement. Début juin, deux chats avaient été jetés par la fenêtre d'un immeuble du Vieux-Grasse (Alpes-Maritimes), leurs cadavres découverts par une voisine. Le 6 mai, une tortue y avait subi le même sort, victime... d'une dispute conjugale. Sa carapace délabrée, elle n'avait même pas supporté le transport vers la

clinique vétérinaire où une bénévoles du collectif Urgence pour un animal (UPA 06) espérait la sauver.

Partout dans les Alpes-Maritimes, des cas de maltraitance soulèvent l'indignation. À Antibes, ce sont des chiots balancés par-dessus la grille du cimetière de Rabiac. L'un retrouvé mort et l'autre agonisant. À Cannes, une marmotte enfermée dans une poubelle. À Séranon, en novembre 2017, deux ânes et un cheval laissés à l'abandon par leur propriétaire.

Reconnus comme des êtres vivants et sensibles

Ce dernier a été condamné à verser 2500€, dont 1500€ à l'association Au service des animaux (ASA 06) et 500€ à la Fondation Brigitte Bardot, parties civiles.

Dernière violence en date : une femme donnant des coups de pied dans un sac contenant deux chiots d'un mois à Cannes, le week-end du 14 juillet dernier.

Quels sont les ressorts qui poussent des individus *a priori* normalement constitués à infliger de tels traitements à des animaux sans défense? Depuis 2015, ceux-là sont reconnus dans le Code civil comme des êtres vivants et sensibles. Les bêtes ne sont pas des choses, ni leur martyre un spectacle à partager sur Internet. Leur salut viendra peut-être des mêmes réseaux sociaux, utilisés par les défenseurs des animaux comme une caisse de résonance, un relais et une plateforme où l'émotion se met au service d'une mobilisation instantanée. Avec, déjà, des résultats encourageants.



Des affaires qui suscitent de plus en plus l'indignation

■ Juin 2018 : le chien Caca-huète, tué à coup de marteau à Grasse (Alpes-Maritimes)

L'affaire a ému des dizaines de milliers de personnes : Caca-huète, yorkshire âgé de 9 ans, mourait sous les coups de l'homme qui l'avait recueilli deux ans plus tôt. Le petit chien avait fait pipi dans l'appartement, provoquant la colère de ce Grassois âgé de 72 ans. Prétendant auprès de sa compagne sortir le promener, il lui avait asséné un coup de marteau mortel dans le garage d'une résidence du quartier Saint-Claude. Une pétition en ligne, adressée au procureur de la République de Grasse et réclamant « *une punition exemplaire* » pour son bourreau, a récolté près de 69 000 signatures en quelques heures.

de sa propriétaire à Antibes. Frappé à plusieurs reprises, le chat Canaille a été emmené d'urgence chez le vétérinaire. Celui-ci a constaté « *une blessure profonde à l'œil droit, une fracture de la mâchoire supérieure droite en de multiples fragments et une lacération au niveau du cou* ».

À l'époque, Julie, la propriétaire, n'en dormait presque plus. Elle a été traumatisée devant ce déferlement « *de haine* ». « *Je vis un cauchemar. Je n'en peux plus, je ne pense qu'à ça. C'est horrible, je pleure tout le temps à cause de ce que cette personne a fait à mon chat. Du coup, je ne laisse même plus mes enfants sortir dans le jardin, je ne suis pas tranquille* », avait-elle confié. Amandine, la propriétaire, a lancé une pétition sur Change.org et une page Facebook de soutien à sa cause. De leur côté, l'antenne du Caneet de l'Association de sauvegarde et de protection des animaux (Aspa) et la Fondation Brigitte Bardot ont déclaré leur intention de se constituer partie civile en cas de poursuites judiciaires.

■ Décembre 2017 : le chat Shakespeare au Plan-de-la-Tour

Fin décembre 2017, un chat, appelé Shakespeare, était victime d'un acte barbare au Plan-de-la-Tour. Une personne a tiré volontairement sur le pauvre animal. Les vétérinaires ont ensuite retrouvé dans sa blessure une pastille de bourre, appartenant probablement à une cartouche 12 mm.



(Photo C. D.)

Résultat : un œil énucléé, une fracture du sinus frontal et un trou sous son oreille droite. Le chat a heureusement survécu à l'horreur. Des internautes, outrés, ont été nombreux à réagir sur les réseaux sociaux, notamment sur la page Facebook de l'Association du golfe contre la détresse animale (AGDA).

■ Mai 2017 : le chat Chevelu à Draguignan

En mai 2017, à Draguignan, Chevelu, un chat errant connu des habitants du quartier, était torturé à mort par un homme de 28 ans. Il a avoué à la police avoir donné trois coups de pied mortels au chat. « *J'ai découvert son petit corps massacré. Ils l'ont complètement lacéré avec du verre. Il y avait des traces de son sang sur trois véhicules stationnés dans la rue* », raconte Caroline, l'une de ses nourrices. L'affaire a déclenché une vague de manifestations pour demander justice et condamner fermement le meurtrier du chat. Une pétition a également été lancée sur Change.org, recueillant plus de 250 000 signatures. Les internautes réclamaient une peine « *ferme et exemplaire* » pour « *faire jurisprudence sur la question de la souffrance animale* ». L'auteur du meurtre a été condamné à six mois de prison ferme avec mandat de dépôt, et à l'interdiction définitive de détenir un animal.

Un pédopsychiatre niçois : comparable aux sévices



« **Ces individus pratiquent une violence gratuite envers un être qui les aime. La violence est une façon d'exprimer leur pouvoir sur l'autre** », analyse Georges Juttner. (DR)

Le pédopsychiatre niçois Georges Juttner compare la maltraitance animale à celle qui s'exerce à l'encontre des enfants. Le mécanisme n'est pas très éloigné, avec pour point de départ une même pulsion de violence.

« *On peut supposer sans trop de difficulté que ces actes de torture sur les animaux sont une manière d'exprimer sa propre violence, surtout lorsqu'il s'agit d'animaux domestiques. Les chiens sont soumis à leur maître, leur manifestant un profond attachement. Ces individus pratiquent donc une violence gratuite envers un être qui les aime, ce qui est très proche de ce que l'on observe dans le cadre des sévices sur enfants.* »

Internet, une caisse de résonance? « *Certainement. Mais les images que ces individus peuvent y poster ne vont rebondir que chez ceux qui ont des prédispositions à manifester cette violence. Ce qui nous place déjà du côté de la pathologie.* »

Qui sont les auteurs? « *Le plus souvent, des personnes souffrant d'un trouble narcissique important. Or, le trouble narcissique, c'est le trouble de l'estime de soi. On peut donc parler de gens ayant une image incon-*

Dossier :
Frank LECLERC
fleclerc@nicematin.fr